

Nantes, le 21 juin 2021

Le rôle de l'Administrateur Indépendant (« AI ») dans la mise en œuvre d'une démarche RSE

La mise en place de la RSE fait couler beaucoup d'encre, lève de nombreuses questions chez les chefs d'entreprises et génère beaucoup de bruits parasites.

Pour clarifier ce sujet auprès de nos membres, APIA Grand Ouest a fait appel à l'association Planet'RSE - plateforme de notation et d'évaluation territoriale de la RSE - et à deux chefs d'entreprise invités et expérimentés dans la mise en œuvre d'une démarche RSE.

Planet'RSE et ces chefs d'entreprise sont ainsi intervenus le 20 mai lors de l'autoformation « ***Le rôle de l'AI dans la mise en œuvre d'une démarche RSE*** » qui a réuni 20 participants (dont 10 du Grand Ouest). Notre partenaire, le Cabinet CHESNEAU, a mis à notre disposition les moyens de cette session effectuée en présentiel et en distanciel. Christophe AUBINEAU et Christophe BATARDIERE membre Grand Ouest ont animé les débats qui ont mis en évidence les cinq volets à prendre en compte : la Protection de la planète, le Qualité de vie au travail, une Activités économiques responsables, l'Implication locale et la Gestion - Gouvernance de l'entreprise.

Il a été mis en évidence que la mise en œuvre de la RSE passe par différentes phases : Sensibilisation des organes de gouvernance puis de l'ensemble de l'entreprise, Etablissement d'un cahier des charges et Lancement du projet RSE, Mobilisation de toutes les équipes, Valorisation des parties prenantes, Développement de la transversalité, Prise en compte de la RSE dans les processus d'innovation.

Pour que le projet RSE soit un succès et qu'il ne reste pas un concept théorique voire élitiste poussé par la direction, la participation de toute l'entreprise est impérative. La bonne règle de conduite à suivre pour la mise en œuvre est la succession de ces quatre étapes :

Sensibiliser, Intégrer, Animer, Communiquer

Les réactions et conséquences sont loin d'être neutres. Il n'est pas à exclure le départ de collaborateurs historiques n'adhérant pas à une politique de décarbonatation passant par le changement de la flotte des véhicules de fonction ou du passage au papier recyclé pour les photocopieuses et imprimantes de l'entreprise ...

En conclusion et interrogés en live les membres Apia participants donnent le cadre des actions à entreprendre qu'il convient de pousser en tant qu'Administrateur Indépendant lors des Conseils d'Administration ou des Comités Stratégique.



Nos intervenants étaient :

- Madame Isabelle JOUIN, déléguée générale de Planet'RSE : <https://www.planetrse.fr/>
- Monsieur Laurent BIZIEN, DG de la société MARTIN TECHNOLOGIE leader du marquage industriel
- Monsieur Thomas CHESNEAU, dirigeant du Cabinet CHESNEAU, partenaire APIA

Yves CLISSON et Jean-Charles CHAIGNE correspondants communication APIA Grand Ouest

Y.clisson@apia.asso.fr tes : 06 07 05 91 50

Jean-charles.chaigne@apia.asso.fr tel : 06 09 38 6319

APIA (www.apia.asso.fr) est une association présente sur tout le territoire national et organisée en régions. Créée en 2004 par des dirigeants persuadés qu'une gouvernance constructive de l'entreprise contribue à sa performance et à sa pérennité, APIA fait la promotion du rôle de l'Administrateur Indépendant dans la gouvernance des PME-PMI ETI et des associations, toute en veillant au respect de l'intérêt social de l'entreprise. APIA forme ses membres à la fonction d'administrateur indépendant et publie des cahiers sur chaque sujet important de la gouvernance. L'Administrateur Indépendant est un membre extérieur qui siège au Conseil d'Administration ou au Comité Stratégique. Ni associé ou actionnaire, ni salarié, ni fournisseur, il challenge principalement l'entreprise sur ses choix stratégiques, ses comptes, ses risques et son engagement RSE. Les Administrateurs Indépendants APIA se distinguent en étant tous des chefs d'entreprise et en étant formés en permanence à la gouvernance.